



# Appel de projets 2026

## Zoom sur nos aîné·es

# Des projets destinés aux personnes aînées en ces temps particuliers

La Ville de Matane peut compter sur de nombreux organismes à but non lucratif, entreprises, artistes et citoyen.ne.s engagé.e.s remplis de talents qui ont à cœur le développement de leur ville et le mieux-être de la population.

La Ville de Matane souhaite mettre à profit ces talents pour réaliser des projets destinés aux personnes aînées en ces temps particuliers. Cet appel de projets se veut inclusif et un moyen privilégié qui fournira aux acteurs et actrices matanais·es des ressources supplémentaires pour la réalisation de projets destinés aux personnes aînées.

## Qui peut déposer

- Un artiste professionnel ou amateur peut présenter un projet à la Ville de Matane.  
La personne doit être résidente de la MRC de La Matanie.
- Un organisme culturel ou patrimonial ayant son siège social dans la MRC de La Matanie.

## Quand déposer

À partir de maintenant  
Date limite de dépôt : **16 mars 2026**, à midi



# Zoom sur nos aîné·es

---

## Objectifs

- Briser l'isolement et favoriser la participation des personnes aînées à la vie citoyenne;
- Multiplier les actions destinées aux personnes aînées;
- Favoriser l'offre de projets intergénérationnels;
- Contribuer à l'animation du milieu;
- Créer des liens entre les personnes aînées et favoriser une solidarité intergénérationnelle;
- Ensoleiller le quotidien des Matanais.es;
- Faire du bien;
- Rayonner sur le plus de Matanais.es possible.

## Admissibilité du promoteur ou de la promotrice et du projet

### Conditions d'admissibilité du promoteur

---

- Organisme à but non lucratif;
- Regroupement;
- Comité;
- Artiste;
- Tout autre citoyen·ne matanaise·e résidant sur le territoire de la Ville.

### Conditions d'admissibilité du projet

---

- Se dérouler sur le territoire de la Ville de Matane;
- Gratuité;
- Être en accord avec les politiques de la Ville;
- Écologique;
- Se réaliser au plus tard le 30 novembre 2026.

### Exemples de projets

---

- Performance artistique;
- Animation du milieu;
- Ateliers (présence ou virtuel);
- Partage de talents;
- Installation temporaire et/ou intervention dans l'espace public;
- Exposition;
- Décoration;
- Projet virtuel;
- Etc.

### Exemples de clientèles visées

---

- Personnes aînées actives;
- Aîné·es avec des capacités physiques limitées;
- Famille - intergénérationnelle;
- Personnes aînées isolées.

## Dépenses admissibles et non admissibles

### Dépenses admissibles

L'ensemble des dépenses engendrées par le projet :

- Les frais de location d'équipement;
- Cachets, honoraires;
- Dépenses liées directement au projet;
- Etc.

### Dépenses non admissibles

- Les dépenses d'opération liées au fonctionnement régulier;
- Les dépenses effectuées avant l'acceptation de la demande;
- La main-d'œuvre bénévole;
- Les achats dédiés à des individus et les activités de financement;
- Le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts à venir;
- Autres frais.

## Critères d'évaluation

- Cohérence avec les objectifs de l'appel de projets;
- Accessibilité pour tous et toutes;
- Rayonnement (nombre de personnes touchées);
- Originalité;
- Qualité;
- Faisabilité;
- La crédibilité et les réalisations antérieures du promoteur ou de la promotrice. Celui-ci ou celle-ci doit démontrer une expérience ou des compétences pertinentes au projet, du sérieux dans ses démarches et avoir honoré ses engagements auprès de la Ville de Matane lors de projets antérieurs;
- Appui du milieu.



## Nature de l'aide financière

## Critères d'analyse des projets

## Visibilité

## Dépôt de projet

**L'aide financière peut financer jusqu'à 100 % du projet.**

**Cette dernière doit se situer entre 100 \$ et ne peut pas dépasser 2 500 \$.**

### Versement

Les montants seront octroyés en fonction des sommes disponibles. Un premier versement de 50 % aura lieu lors de l'octroi de la subvention et le second versement de 50 % sur approbation du bilan final. Le fait d'encaisser le premier chèque de l'aide financière constitue pour le promoteur ou la promotrice, un engagement à réaliser le projet prévu. Advenant une modification au projet, le promoteur, la promotrice ou encore l'organisme, s'engage à obtenir une autorisation préalable.

Le promoteur ou la promotrice qui reçoit une aide financière accepte que la Ville de Matane diffuse les informations relatives au projet présenté. La personne s'engage à mentionner, dans le cadre des activités de promotion ou de communication liées au projet, le soutien financier obtenu dans le cadre de cet appel de projets et à utiliser le logo de la Ville de Matane fourni à cet effet.

### Dépôt de projets

Le promoteur ou la promotrice qui fait une demande doit fournir :

- Le formulaire;
- Le *curriculum vitae* de l'artiste ainsi que son portfolio, s'il y a lieu;
- Tout autre document appuyant le projet;
- La charte de l'organisme et la liste à jour des membres du conseil d'administration, s'il y a lieu;
- Le *curriculum vitae* de l'artiste dans le cas d'un projet de médiation culturelle.

### Rapport d'activités

Le promoteur ou la promotrice devra présenter un rapport d'activités (selon un modèle fourni) présentant les résultats du projet, ainsi qu'un bilan financier, au plus tard le 16 décembre 2026. La personne devra aussi être en mesure de fournir l'ensemble des pièces justificatives. Si le projet n'a pas lieu, l'aide versée devra être remboursée en totalité.

### Pour plus d'information

Georges Lafond, agent de développement au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

**418 562-2333, poste 2042**

Faire parvenir les dossiers par courriel à [g.lafond@ville.matane.qc.ca](mailto:g.lafond@ville.matane.qc.ca) ou par la poste au 230, avenue Saint-Jérôme, Matane (Québec) G4W 3A2

*Aucun document manuscrit ne sera accepté et les demandes doivent être rédigées avec le gabarit demandé.*